

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : *Commissaire de la concurrence c Canadian Waste Services Holdings* 2003 Trib conc 21

N° de dossier : CT2003005

N° de document du greffe : 49

AFFAIRE CONCERNANT la Loi sur la concurrence, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par Canadian Waste Services Holdings Inc, Canadian Waste Services Inc et Waste Management Inc en vertu de l'article 106 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT l'acquisition par Canadian Waste Services Inc de la décharge Ridge à Blenheim (Ontario) de Browning-Ferris Industries Ltd.

E N T R E :

**Canadian Waste Services Holdings Inc,
Canadian Waste Services Inc
Waste Management Inc**
(demanderesses)

et

Le commissaire de la concurrence
(défendeur)

et

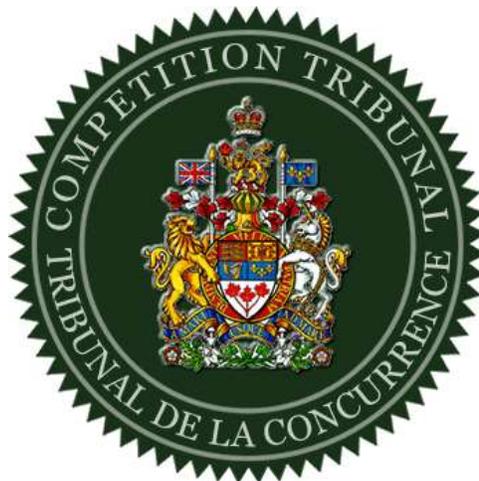
The Corporation of the Municipality of Chatham-Kent
(intervenante)

Date de l'audience : Le 20 octobre 2003

Devant le membre judiciaire : Madame la juge Simpson (présidente)

Date de l'ordonnance : Le 20 octobre 2003

Ordonnance signée par : Madame la juge Sandra J. Simpson



**ORDONNANCE CONCERNANT LA DÉFINITION DU SITE D'ENFOUISSEMENT DU
CHEMIN GORE**

[1] À LA SUITE de la demande de Canadian Waste Services Holdings Inc, Canadian Waste Services Inc et Waste Management Inc, en vertu de l'article 106 de la *Loi sur la concurrence*;

[2] ET À LA SUITE d'une ordonnance du Tribunal datée du 29 juillet 2003 accordant à la corporation de la Municipalité of Chatham-Kent l'autorisation d'intervenir;

[3] ET À LA SUITE de l'avis de requête déposé le 10 octobre 2003, l'affidavit de William J. Day, l'affidavit de Edward P. Dries, et le mémoire des faits et du droit de l'intervenant;

[4] ET À LA SUITE du consentement des parties, accordé à l'audience le 20 octobre 2003;
LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIIT :

[5] Aux fins de toute ordonnance rendue par le Tribunal, le site d'enfouissement du chemin Gore (également connu sous le nom du site d'enfouissement de Blenheim) sera défini comme suit : « le site d'enfouissement du chemin Gore avec toutes les entreprises, les actions et les biens associés, y compris l'accord concernant la compensation pour le lieu d'enfouissement conclu entre le canton de Harwich et Gore Sanitation Service Ltd en date du 9 mars 1988, dont une copie est ci-jointe. »

Signé à Ottawa, ce 20^e jour d'octobre 2003.

(s) Sandra J. Simpson

COMPARUTIONS :

Pour les demandereses :

Canadian Waste Services Holdings Inc,
Canadian Waste Services Inc
Waste Management Inc

Shawn C.D. Neylan
Nicholas P. McHaffie
Vicky Eatrides

Pour le défendeur :

Le commissaire de la concurrence
Andre Brantz
Donald B. Houston
W. Michael G. Osborne
Michelle Siu

Pour l'intervenante :

The Corporation of the Municipality of Chatham-Kent
Carolyn Shaw